

## Article

---

« Civilité et comités de citoyens marseillais et québécois : des réactions à l'insécurité aux fondements des politiques publiques »

Caroline Patsias

*Lien social et Politiques*, n° 57, 2007, p. 47-61.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/016387ar>

DOI: 10.7202/016387ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

# Civilité et comités de citoyens marseillais et québécois : des réactions à l'insécurité aux fondements des politiques publiques

Caroline Patsias

À l'automne 1993, la *Revue internationale d'action communautaire* consacrait déjà un numéro au thème de «l'insécurité, la peur de la peur». Dix ans après, l'insécurité demeure une question d'actualité, comme l'illustrent les «violences urbaines» qui ont marqué le mois d'octobre 2005, en France, ou encore la volonté du gouvernement Harper au Canada de réformer le Code criminel. La presse comme les analystes ont largement pris acte du phénomène.

*Grosso modo*, les propos développés croisent deux axes. Du point de vue de la discipline, les analyses opposent les approches se concentrant sur les politiques publiques et les analyses sociologiques. Les premières s'intéressent au «traitement» de l'insécurité, c'est-à-dire l'efficacité des politiques de sécurité publique; elles peuvent aussi questionner le rôle des institutions et de la «gouver-

nance» dans la montée de l'insécurité (Chabanet, 1999; Gleizal, 1999; Crawford, 2001). Les secondes interrogent les comportements entourant le phénomène de l'insécurité, les causes et les conséquences sociales de celui-ci. Du point de vue des arguments avancés et des objets étudiés, les analyses, particulièrement européennes, opposent ville-centre et banlieue, et les populations qu'elles abritent, l'une nantie et bourgeoise, l'autre jadis ouvrière, aujourd'hui «précaire» et issue de l'immigration. Ainsi, et selon les orientations idéologiques, les émeutes ou les actes de délinquance mettent face à face «les racailles» et les «vrais jeunes», ou sont l'expression d'un mal-être social et d'une exclusion économique et politique (Belaïd *et al.*, 2006; Duprez et Heldi, 1992).

Notre perspective tente de sortir de ces oppositions et de la

«vision binaire» que celles-ci supposent (Beaud et Pialoux, 2005). À cette fin, et d'abord du point de vue de la discipline, nous avons mis l'accent à la fois sur les mobilisations face à l'insécurité et sur la lecture de ces mobilisations à travers les politiques publiques instaurées. Ensuite, du point de vue des objets, nous avons choisi comme lieu d'enquête des groupes situés dans des quartiers paupérisés et reconnus comme problématiques sur le plan de l'insécurité et de l'immigration. Il s'agit donc d'examiner l'insécurité à l'intérieur des zones dites «dangereuses» ou «sensibles» et les comportements de populations elles-mêmes défavorisées.

En partant des réactions à l'insécurité, notre perspective présente l'avantage d'ouvrir l'analyse non seulement aux actions collectives, mais aussi aux comportements individuels face à

l'insécurité. Penser d'emblée les revendications «sécuritaires» au sein d'une réflexion sur les mouvements sociaux serait présumer du sens des mobilisations constatées. Le risque serait alors que l'on élude toute réflexion sur la façon dont des groupes comme les comités de citoyens permettent la transition entre des comportements individuels (suscités par un sentiment de peur) et l'action collective. Il y aurait également le risque que l'analyse fasse peu de place aux comportements d'autorégulation de la sécurité, lesquels peuvent être individuels et ne pas s'adresser à l'État. Comme le souligne Michel Anselme (1993), la sécurité engage un rapport à autrui qui questionne les liens sociaux quotidiens. La perspective choisie entend donc ne pas négliger cette dimension quotidienne du sentiment d'insécurité afin de mieux comprendre comment celle-ci peut nourrir certaines revendications politiques.

À cet égard, relier les comportements sociaux aux politiques publiques permet d'une part, de questionner la façon dont les demandes et les pratiques relatives à la sécurité des citoyens

intègrent l'État et, d'autre part, d'examiner comment les réactions des citoyens sont appréhendées par l'État à travers les politiques de sécurité publique. Plus précisément, si les réactions des citoyens à l'insécurité sont similaires, sont-elles pour autant traitées de la même façon par les politiques de sécurité publique? Si non, comment expliquer les différences entre les politiques publiques dans chaque cadre national?

Sortir des oppositions précédentes en analysant les réactions des acteurs devant l'insécurité et les politiques publiques menées, tout en insistant sur les processus sociaux engagés dans les réactions face au sentiment d'insécurité nous a incitée à concentrer notre propos autour de la «civilité». Davantage notion que concept, la civilité désigne l'ensemble des codes sociaux légaux et infralégaux qui permettent un réglage de la distance sociale, constitutif du lien civil et nécessaire à la vie en société (Bourricaud, 1989). Le respect de la civilité est le gage de l'innocuité du rapport à autrui. À l'inverse, son non-respect, les «incivilités», introduisent de l'incertitude dans les rapports sociaux et rendent le rapport à autrui potentiellement menaçant. Mais cette menace n'est pas uniquement individuelle, elle est aussi collective. À travers le respect de codes sociaux qui reflètent les normes et les valeurs d'une société donnée, la civilité incarne aussi un ordre social, un «ordre en public», et est garante de la possibilité du lien civil (Elias, 1973; Goffman, 1973; Pharo, 1985).

La notion de civilité sert nos ambitions de recherche à trois égards. En illustrant des compor-

tements de précaution dans le rapport à autrui, la civilité est significative des comportements d'autorégulation des citoyens quant au maintien de la sécurité au sein d'un territoire. En élargissant la réflexion aux relations sociales, elle souligne comment le sentiment d'insécurité dépasse la simple appréhension individuelle pour interroger les fondements de la collectivité et l'«accord social» sur lequel celle-ci repose. En ouvrant l'analyse au traitement des incivilités à travers les politiques de sécurité publique, elle initie une réflexion sur les médiations entre société civile et État. La notion de civilité sera donc le fil directeur de notre argument, qui va des réactions et des mobilisations face à l'insécurité jusqu'à la place que celles-ci occupent dans les fondements et la mise en œuvre des politiques publiques.

Afin de satisfaire aux ambitions de la réflexion, notre stratégie de recherche s'est appuyée sur une enquête qualitative auprès de deux comités de citoyens: le Comité d'intérêt de quartier Saint-André à Marseille (CIQ) et le Comité de citoyens du quartier Saint-Sauveur à Québec (CCQSS). Cerner les réactions face au sentiment d'insécurité et les situations auxquelles renvoie ce sentiment nécessite de saisir le point de vue des acteurs et a donc justifié une approche compréhensive. Réunissant des habitants, ces groupes ont pour but d'améliorer la qualité de vie dans leur quartier respectif et de favoriser l'implication politique des citoyens. À Marseille, les CIQ relèvent du mouvement associatif. Moribonds avant le début de la Seconde Guerre mondiale, ils vont connaître une nouvelle impulsion

sous l'influence du maire de l'époque, Gaston Defferre, qui a contribué à faire de ceux-ci des instruments de clientèle au service de la gouverne locale. S'ils revendiquent aujourd'hui davantage d'autonomie, les comités marseillais sont cependant encore vus comme des groupes proches du pouvoir. Le CCQSS, quant à lui, est membre des groupes communautaires autonomes du Québec. Bien que cette dimension soit discutée par les analystes (Hamel, 1993), ces groupes se définissent eux-mêmes comme participant au mouvement social et affirment leur caractère politique (White, 2001).

Le CIQ Saint-André à Marseille et le CCQSS à Québec correspondent à nos objectifs de recherche sous plusieurs aspects. Saint-André appartient aux «quartiers nord» de la cité phocéenne, très stigmatisés sur le plan de l'insécurité et de l'immigration. Autrefois ouvrier, les chômeurs et les *rmistes*<sup>1</sup> y ont aujourd'hui remplacé les populations laborieuses. Le quartier compte en outre un nombre important de populations issues de l'immigration (particulièrement maghrébine et comorienne) qui sont regroupées dans les cités adjacentes aux anciens noyaux villa-geois. Les membres du CIQ appartiennent dans leur grande majorité à la population de souche, elle-même originaire d'une immigration antérieure en provenance d'Italie ou d'Espagne, et aux classes populaires du quartier. Saint-Sauveur est lui aussi un ancien quartier populaire où les ouvriers ont cédé la place aux «chambreurs» et aux familles monoparentales. Zone la plus paupérisée de Québec, il abrite également le plus fort taux d'immigrants

de la ville, dont la majorité provient de Bosnie-Herzégovine. Comme à Saint-André, le comité regroupe cependant en majorité, une population de souche, tributaire de l'aide sociale. Ces deux comités s'avèrent des lieux cohérents pour examiner comment des citoyens «ordinaires», dans des quartiers paupérisés, se mobilisent face à des situations jugées peu sécuritaires et quels comportements individuels et collectifs ils mettent en œuvre pour y remédier.

Comme méthode et instruments de recherche, nous avons privilégié une observation participante au sein des deux comités<sup>2</sup>. Une partie de celle-ci est le résultat d'une enquête menée dans le cadre de notre recherche doctorale, de 1998 à 2000 à Marseille, et de 2000 à 2003 à Québec. Nous avons effectué un retour sur les deux terrains, à l'automne 2005 à Québec, et à la fin de l'année 2005 à Marseille. Cette période, encore marquée par le souvenir des émeutes des banlieues d'octobre 2005, a été propice à l'analyse des réactions suscitées par le sentiment d'insécurité. À l'observation participante se sont ajoutées des entrevues avec les membres réguliers des comités et la consultation des journaux internes des groupes. Parallèlement à cette enquête empirique, nous nous sommes également penchée sur les politiques de sécurité en France et au Québec à travers l'analyse de documents officiels et des études menées dans le domaine.

La comparaison entre la France et le Québec est pertinente pour notre démarche. Elle permet de mettre en exergue à la fois les éléments qui, dans les réactions et

mobilisations face à l'insécurité, dépendent de processus sociaux renvoyant à l'identité et à l'appartenance à toute collectivité et la spécificité des réponses à ces réactions. La dimension comparative aide ainsi à saisir comment les politiques de sécurité publique relèvent de médiations particulières entre société civile et État.

Conformément à nos objectifs et perspectives de recherche, notre réflexion comprend deux parties. Dans la première, nous examinons les réactions des membres des comités face à des situations jugées peu sécuritaires. Dans la seconde, nous soulignons comment des mêmes revendications peuvent susciter des politiques publiques différentes caractéristiques, pour chaque contexte national, des rapports entre État et société civile.

### **Les comités de citoyens français et québécois et l'insécurité**

Dans cette première partie, sont examinés les comportements déployés par les membres des comités de citoyens face à l'insécurité. L'analyse menée insiste d'abord sur la définition de l'insécurité et les comportements qui y sont rattachés par les membres des comités. Elle souligne ensuite, les actions que ces derniers mettent en œuvre, avant de conclure par une réflexion plus générale questionnant le lien entre lutte contre les incivilités, action collective et citoyenneté.

*Le sentiment d'insécurité: entre inquiétude personnelle et atteinte aux normes sociales*

À Québec comme à Marseille, les problèmes de sécurité font

partie des thèmes récurrents lors des réunions. Ainsi, les comités autorisent d'abord une prise de parole des habitants autour des enjeux relatifs à la sécurité dans le quartier. Ces discussions sont révélatrices des comportements ou situations auxquels la notion d'insécurité signifie pour les membres des deux groupes. L'enquête souligne ici des similitudes sensibles.

Pour les membres des comités, le sentiment d'insécurité est majoritairement associé aux incivilités et aux actes de petites et moyennes délinquances, comportements relevant des situations quotidiennes vécues par les membres. À Marseille, les membres se plaignent des vols à la tire et du vandalisme, des insultes, ils redoutent également les agressions qui pourraient dégénérer. Ces craintes sont encore plus fortes chez les membres âgés du CIQ. Ainsi Mme Chabot qui a été victime par deux fois du vol de son sac à main, avoue avoir souvent peur lorsqu'elle rentre chez elle, le soir, après les rencontres du groupe, car elle doit longer la cité voisine réputée peu sûre. Elle évite d'ailleurs de sortir à la tom-

bée du jour. Les réunions du comité sont l'occasion de rapporter les actes de délinquance ou de violence commis dans le quartier. Entre 1999 et 2002, le CCQSS avait formé un sous-comité spécialement affecté à la question de la sécurité dans le quartier. Le sentiment d'insécurité était particulièrement exprimé par les femmes seules ou les mères célibataires. Les plaintes avaient surtout trait à la prostitution, aux batailles entre ivrognes et à l'accès aux parcs du quartier que les membres évitaient en raison de la présence de drogués.

La fréquentation des deux comités sur une période relativement longue montre la récurrence de ces plaintes. Les membres ont certes l'impression que l'insécurité a augmenté depuis 10 ans, mais cette impression fait toujours référence à «un ordre social bousculé» (Pharo, 1986). La dénonciation des incivilités et d'une violence quotidienne reste prépondérante. Le sentiment d'insécurité renvoie à des situations de la vie de tous les jours qui mettent en cause un rapport à autrui jugé plus risqué. À Marseille, bien que le quartier ait connu un calme relatif, les habitants se montrent préoccupés par les émeutes d'octobre 2005, encore très présentes dans les mémoires. S'ils condamnent les émeutiers et trouvent l'intervention de la police justifiée devant la délinquance, ils craignent aussi les «bavures» et la violence possible.

Les récriminations formulées par les membres des deux comités dépassent l'expression d'une peur «personnelle» pour également s'inscrire au sein du registre de la

«préoccupation»: elles expriment alors une inquiétude par rapport au «monde conçu», à savoir celui des valeurs et des normes (Furstenberg, 1971, repris par Roché, 1998). Selon les membres des deux groupes, les actes qu'ils dénoncent sont non seulement une offense au droit (lorsque les actes commis sont illégaux), mais expriment également un non-respect d'autrui, un manque de morale et de civisme (tels les crachats, les tags ou les insultes). Certains propos sont ici révélateurs: «Il ne faut plus avoir de morale, voler on peut comprendre, mais toute cette violence gratuite, "Prends le portefeuille et barre-toi"» (M. Prégent), ou encore «Parfois, on se demande s'ils ne sont pas des barbares, quand même» (Mme Gamache)<sup>3</sup>. Ces paroles tenues lors des réunions du CIQ Saint-André faisaient référence aux incidents du Nouvel An 2006, dans le train qui reliait Nice à Paris<sup>4</sup> et au meurtre de Ilan Halimi<sup>5</sup>. Le «ils» désignent ici les jeunes auteurs des méfaits, mais peut aussi avoir une portée très générale et renvoyer aux populations ne partageant pas leurs valeurs et leurs usages. L'utilisation du vocable n'est alors pas dénuée d'ambiguïté. À Marseille, le «ils» évoque ainsi parfois à mot couvert le camp gitan ou la cité voisine, et souligne les craintes que soulèvent chez les membres des comités de tels lieux, assimilés à des zones de non-droit et où les membres redoutent de s'aventurer. Ce n'est pas tant une différence d'origine ou de culture qui est exprimée, mais bien une différence de valeurs dans le rapport à autrui et les modalités de la vie en commun, comme le sou-

ligne la référence très forte à «la barbarie». Ces thèmes sont également présents au sein du CCQSS, bien qu'ils ne visent pas comme à Saint-Sauveur des populations particulières. L'accent est surtout mis sur le manque de civisme de ceux qui commettent les délits et, comme à Marseille, sur le non-respect dont ils font preuve à l'égard de leurs concitoyens: «Jusqu'où ira-t-on si personne ne respecte plus rien? C'est pas parce qu'on est pauvre qu'on n'a pas de valeur.»

Ces derniers propos, qui illustrent également le stigmate ressenti par certains des habitants du quartier, font écho à un sentiment d'injustice. Les membres jugent qu'ils sont plus soumis aux violences et aux incivilités que les habitants des autres quartiers, et que l'ordre social censé être assuré par les représentants de l'État fait davantage défaut à leur quartier. Ils reprochent clairement aux responsables politiques de laisser s'installer des zones de non-droit et dénoncent les iniquités de traitement dont ils se sentent victimes et auxquelles fait écho l'expression «citoyens de deuxième zone»<sup>6</sup>: «Nous sommes des citoyens de seconde zone, de ce qui se passe ici, ils s'en foutent» (un membre du CIQ). Ou encore: «La partie haute de notre quartier s'appelle les Abandonnés. Il n'entre pas dans nos intentions de demander à changer de nom, car nous le méritons bien» (*Journal de la fédération des CIQ marseillais*, mai 1995: 7); à Québec: «Le comité a pour but de travailler avec les exclus, de leur donner une place, les citoyens de Saint-Sauveur sont considérés comme des citoyens de seconde

zone, l'opinion des pauvres ne compte pas, ils souffrent de discrimination» (permanente du CCQSS). L'expression se retrouve encore dans le journal du CCQSS (*Le petit potin*, novembre 1998: 6). Ce sentiment d'abandon, comme celui d'agir pour «le juste» va être un puissant aiguillon pour le passage à l'action, soit «la lutte contre les incivilités» et «l'amélioration de la vie du quartier», selon les termes des acteurs eux-mêmes.

#### *La lutte contre les incivilités : entre autorégulation et appel à l'État*

Les membres des comités vérifient les conclusions de Pamela Oliver: «*If you don't do it, nobody else will*» (1984). Le but des comités est en effet d'éviter les comportements de rétraction (repli sur soi) ou de défection (déménagement) et de favoriser, au contraire, des actions individuelles et collectives contre l'insécurité afin d'améliorer la vie dans leur quartier respectif (Roché, 1998). Les propos qui précèdent insistent sur la prise de parole initiée par ces groupes. Les troubles sont ouvertement qualifiés d'inciviques et les membres sont invités dans leur vie quotidienne à intervenir contre les actes d'incivilité ou de violence dont ils seraient témoins. Cette prise de parole est pour les groupes la première étape vers une action collective. Les comités partagent en effet une vision empirique du politique qui ne sépare pas le «personnel» du politique (Patsias, 2006). Grâce aux discussions et aux débats, le but des groupes est de relier une expérience concrète – l'expression d'un sentiment individuel d'insécurité – à un problème plus géné-

ral qui concerne l'ensemble du quartier. Cette «conscientisation», pour reprendre le vocabulaire de la responsable du CCQSS, assure la mobilisation collective des membres autour des enjeux sécuritaires.

Les actions collectives menées par les deux groupes offrent des similitudes frappantes. À Marseille comme à Québec, les comités se sont mobilisés pour rendre plus sûr l'accès des parcs de leurs quartiers, lesquels étaient devenus le point de rencontre des vendeurs de drogue et de jeunes toxicomanes. Dans le cadre marseillais, les comités ont fait pression auprès de la mairie d'arrondissement pour accélérer le nettoyage des lieux, demander la fermeture du parc la nuit et l'affectation d'un gardien. À Québec, le comité avait organisé le nettoyage du parc local par des bénévoles et mis sur pied des activités artistiques et sportives. Le but était non seulement d'améliorer la sécurité, mais également de donner une image plus positive au quartier. Un groupe de marche avait aussi été formé afin de redonner aux habitants l'habitude de sortir sans crainte le soir. Le groupe repérait les rues mal éclairées ou à «problèmes» et en avisait les autorités municipales. De 1996 à 1998, le CIQ s'est opposé, auprès des représentants municipaux, au relogement diffus des populations gitanes, jugées problématiques par les habitants. Enfin, le comité se prononce pour l'«îlotage policier» qui, selon les habitants, instaure des rapports de proximité et favorise le dialogue entre représentants de l'ordre et habitants (surtout les jeunes de la communauté) tout en permettant une lutte plus efficace contre la

petite délinquance (Patsias, 2003). Dans la même veine, le CCQSS, qui a participé en 2001 à la *Journée d'échange sur le projet de sécurité urbaine*, a soutenu l'introduction d'une police communautaire à Québec, dans le but d'améliorer les rapports entre résidents et policiers, et de favoriser la prévention sur la répression (Bherer, 2003).

Ces derniers exemples soulignent que les luttes contre les incivilités peuvent bien être, pour une part, assimilées à des comportements d'autorégulation de l'insécurité. Cependant, ces demandes, loin de supprimer celles adressées aux responsables politiques, semblent les alimenter. Les comités privilégient alors des moyens d'action conventionnelle (pressions ou rencontres avec les responsables politiques) plutôt que des actions contestataires (manifestation). Ces deux types d'action (autorégulations et revendications auprès des instances politiques) sont significatifs des fondements idéologiques des comités quant à l'insécurité. Ces fondements éclairent la façon dont ces groupes perçoivent les responsabilités respectives de l'État et des individus en matière de sécurité, et par là même, la

nature des revendications qu'ils adressent aux institutions. Si l'action est bien une nécessité pour les groupes, l'analyse des discours et des mobilisations de ces derniers révèle que l'amélioration de la sécurité du quartier relève d'un acte civique et démocratique. La sécurité est envisagée comme un droit impliquant aussi des devoirs et qui engage une responsabilité à la fois individuelle et collective. Cet appel à la responsabilité des citoyens ne s'effectue cependant pas au détriment des revendications à l'endroit de l'État. Le sentiment d'injustice exprimé par les habitants montre que, selon ces derniers, c'est bien à l'État qu'il revient d'assurer la sécurité, et qu'ils n'entendent pas se substituer à celui-ci. L'injustice ressentie par les membres emprunte à la fois à une conception en termes de droits – à laquelle fait écho l'affirmation d'une responsabilité individuelle – et à une revendication de justice sociale. L'iniquité de traitement serait en effet aussi le fait d'une injustice sociale, une conséquence de la pauvreté des habitants, comme le rappellent les propos mentionnés plus haut, évoquant un « abandon » des quartiers. Néanmoins, cette référence à une injustice sociale demeure plus ténue et n'est pas le premier argument des revendications quant à la sécurité.

#### *La lutte contre les incivilités : entre revendications citoyennes et mouvement social ?*

L'analyse des mobilisations des comités souligne que ces dernières ne s'inscrivent pas au sein d'un mouvement social. Cette conclusion n'est guère surprenante dans le cas du groupe mar-

seillais, inséré dans un système de clientèle qui a corseté les mouvements sociaux locaux. Elle est moins prévisible venant du CCQSS (Patsias et Patsias, 2006). Bien que la dimension de mouvement social des groupes communautaires soit fortement discutée (Hamel, 1993, le comité Saint-Sauveur connaît bien les actions contestataires, dont certaines témoignent d'une critique de l'économie de marché et d'une volonté de changements sociaux (White, 2001). En ce qui concerne les questions liées à la sécurité, la différence entre les comités marseillais et québécois est pourtant peu visible et les actions des deux groupes restent très similaires: elles réclament une intervention de l'État et favorisent la coopération plutôt que la confrontation avec les autorités. Les mobilisations relatives à l'insécurité occupent donc une place à part au sein des groupes, elles ne sont que peu articulées aux mobilisations plus larges qui revendiquent un changement social ou davantage de justice sociale. Cette caractéristique des enjeux sécuritaires est la conséquence des formes mêmes que prend dans ces groupes la lutte contre l'insécurité, à savoir, une lutte contre les incivilités.

Cette lutte contre les incivilités est conservatrice au premier sens du terme: elle conserve une idée du juste et des rapports sociaux, du tolérable au quotidien. De cette façon, les membres des comités se réapproprient spatialement, mais aussi symboliquement le quartier. Ils imposent un « droit ordinaire » qui fixe les limites du permis au quotidien, et marquent par là leur appartenance à un espace et à un

groupe social. La lutte contre les incivilités participent donc de la citoyenneté telle que définie par T. H. Marshall: «La citoyenneté implique un sens de la communauté; [...] le sentiment d'appartenir directement à une communauté fondée sur la loyauté vis-à-vis d'une civilisation qui est le bien commun de tous» (T.H. Marshall, cité par Leca, 1983).

La formulation des revendications sécuritaires à travers une lutte contre les incivilités inscrit l'enjeu sécuritaire au sein d'un discours sur la citoyenneté concernant les droits et une discussion sur les conditions de l'appartenance, peu propice à l'éclosion d'un mouvement social. Une telle formulation favorise des pratiques d'autorégulation, et les revendications adressées à l'État n'ont pas pour objectif de contester les fondements de la société, mais plutôt de faire respecter des droits. La lutte contre les incivilités renvoie à la dimension territoriale et de services des groupes: améliorer concrètement et dans les meilleurs délais possible la vie des habitants. Pour autant, le rapport de force n'est pas exclu. La question du respect de la civilité pose en filigrane celle du maintien de la détermination de l'ordre au quotidien. «Qui se trouve en position de prescrire ou de proscrire ce qui ne peut être fait ou dit? Et quels moyens de faire respecter des proscriptions et prescriptions sont-ils disponibles aux mains de ceux qui les énoncent?» (Roché, 2000). L'ordre social est le résultat d'un rapport de force dont témoigne la lutte pour la civilité. Les incivilités traduisent la contestation par certains groupes de l'emprise qu'exercent d'autres

groupes et institutions sur l'ordre en public. Elles sont l'expression d'une concurrence pour exprimer le droit ordinaire.

La comparaison entre groupes marseillais et québécois marque une similarité tant du point de vue des discours que des actions. Pour les deux groupes, la sécurité dans leur quartier respectif est une préoccupation que ceux-ci intègrent explicitement à leurs revendications de citoyenneté. Ce même constat se reflète-t-il dans les politiques publiques poursuivies? En d'autres mots, comment la lutte contre les incivilités, élément prépondérant des revendications concernant la sécurité, est-elle prise en compte par les politiques publiques en France et au Québec? Quelle place est accordée à des groupes comme les comités de citoyens? L'analyse souligne qu'au-delà du parallélisme des revendications, les réponses françaises et québécoises sont bien différentes. Elles sont significatives des structurations particulières des systèmes politiques français et québécois entendus à la fois, dans un sens large, comme un rapport entre société civile et État et, dans un sens plus restreint, comme la composition des échiquiers politiques nationaux.

### **Incivilités et politiques publiques: différences de structuration du système politique au Québec et en France**

*Des politiques publiques et des conceptions de la «sécurité» spécifiques au Québec et à la France*

Le Québec a choisi de privilégier une prévention «globale» qui

concilie prévention sociale, prévention situationnelle de la sécurité publique et prévention par la responsabilisation individuelle et collective (Gagnon et Gagnon, 2004; Ministère de la Sécurité publique, 2006). L'approche situationnelle reprend la théorie de «la vitre cassée» de George Kelling et James Wilson (1982). Selon cette théorie, «le carreau cassé» est le signe que les habitants d'un quartier l'abandonnent, le laissant ainsi dépourvu de contrôle et à la merci de la délinquance lourde. Dans cette perspective, l'insécurité est un problème contextuel (d'où le nom d'«approche situationnelle»). Elle est située dans un lieu particulier et engage certains acteurs; la résolution du problème passe donc par la considération de l'ensemble de ces éléments et exige une approche globale du problème à résoudre. En conséquence, selon cette théorie, la prise en compte des incivilités nécessite la coopération entre l'ensemble des acteurs concernés (la police et les habitants) et doit être une dimension prépondérante des politiques publiques mises en place (Brodeur, 1994). La coopération instaurée suppose elle-même plusieurs éléments: la prise en compte de la parole des habitants, la responsabilisation et l'implication de ces derniers dans le «contrôle social» et la prévention, enfin la reddition de compte des policiers envers les habitants (Donzelot et Wyvekens, 2002; Body-Gendrot, 2001). Une telle politique, qui réclame une certaine proximité avec les habitants, s'appuie donc sur la décentralisation des structures et la gestion à l'échelle locale, et ne peut se passer d'une évolution du rôle et des



compétences des policiers. Cette évolution s'inscrit également dans la «prévention par la responsabilisation individuelle et collective». Celle-ci sous-entend notamment un resserrement des liens entre police et milieu communautaire avec la création d'une police communautaire afin, entre autres, de :

- développer chez le citoyen un sens de la prévention;
- améliorer l'image du policier aux yeux des citoyens;
- promouvoir la collaboration entre le policier et le citoyen;
- intervenir plus efficacement devant les problèmes soulevés. (Ministère québécois de la Sécurité publique, 2006).

La planification stratégique élaborée par le ministère québécois de la Sécurité publique insiste sur l'importance d'un partenariat entre l'ensemble des acteurs liés au problème de la sécurité, autorités gouvernementales, policiers, municipalités et acteurs de la société civile (groupes associatifs et communautaires, citoyens). Le ministère de la Sécurité publique (2001: 20) souligne encore le rôle primordial de l'échelon local (les municipi-

alités) dans la responsabilisation et l'implication des citoyens dans le maintien de la sécurité et la mise en œuvre d'une police communautaire. Les principes de la politique en matière de sécurité publique de la ville de Québec témoignent de cette perspective et de l'intégration de la civilité dans la prévention de la criminalité en formulant un lien explicite entre sentiment d'appartenance et maintien de la sécurité publique: «Sentiment d'appartenance, civisme et solidarité contribuent fortement à l'amélioration de la sécurité et du sentiment de sécurité. Il faut donc mettre en place les conditions favorables à la consolidation du lien de chacun et de chacune avec sa communauté d'appartenance, son milieu de vie» (Ville de Québec, 2004: 20).

Le gouvernement québécois a également instauré Info-crime qui, en collaboration avec l'entreprise privée, vise l'identification par les citoyens, des auteurs de délits graves non résolus. Des affiches, placées au bord de la route ou à l'entrée des quartiers, invitent également à «ouvrir l'œil». L'approche québécoise rappelle également le rôle de la prévention dans l'amélioration de la sécurité (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2001; 2006).

La France a aussi été influencée par une politique de rapprochement entre police et habitants et a favorisé une approche locale des problèmes, notamment avec les contrats locaux de sécurité. Néanmoins, les enquêtes soulignent des mises en œuvre différentes. Plus que d'une véritable coopération entre police et habitants, les politiques publiques en

matière de sécurité ressortent davantage d'un partenariat institutionnel. Les habitants demeurent peu impliqués dans la résolution des problèmes et l'élaboration des stratégies d'action; le dialogue avec les autorités policières reste ténu, particulièrement dans la reddition de compte qui marque la résolution des problèmes dans une approche situationnelle (Donzelot et Wyvekens, 2002). Cette mise en œuvre fait écho à une lecture différente de l'insécurité. Selon le modèle français, l'insécurité est attribuable à une trop grande distance entre les institutions et les habitants. L'abandon ne désigne pas celui du quartier par les habitants, mais renvoie à l'absence d'institutions publiques dans un quartier (*ibid.*).

Au sein d'une situation pour le moins tendue entre population et institution policière, la France a également fait le choix d'un resserrement de la mission policière autour de la sécurité d'État, au détriment de la vocation de services à la population (Mucchielli et Robert, 2002; Roché, 2006). Cette dimension est pourtant un élément essentiel au développement d'une police communautaire, le Québec pouvant servir d'exemple ici (Ministère de la Sécurité publique, 2001-2003)<sup>7</sup>. À cet égard, il faut remarquer que, si le contexte s'inscrit au Québec dans un amoindrissement de l'État pénal, avec notamment la diminution du recours à l'emprisonnement, en France, la tendance est plutôt inverse, avec un renforcement de la pénalisation: Loi Peyrefitte de 1981, Loi Sarkozy-Perben de 2002-2005, Lois Pasqua de 1986 et 1993, Loi Marchand de 1991, Loi Debré de 1997 et Loi

Vaillant de 2001 dite de «sécurité quotidienne» (Dubois, 2006; Sire-Marín, 2006). Enfin, l'approche situationnelle, qui est au Québec reliée à une approche préventive voulant éviter la focalisation sur la réponse pénale, reste en France fortement associée aux dérives de la politique américaine et à la philosophie répressive de la tolérance zéro (Body-Gendrot, 2001).

L'intégration de l'approche situationnelle varie grandement selon les politiques publiques françaises ou québécoises. Elle est significative des places différentes qu'occupe la lutte contre les incivilités dans les politiques poursuivies, comme de la divergence des moyens utilisés dans les approches en matière de sécurité. Là où les Québécois privilégient une participation des habitants, les Français préfèrent une approche plus institutionnalisée qui ne fait que peu de place aux habitants dans la gestion de la sécurité. Ces différences de traitement de la sécurité sont incompréhensibles en dehors d'une analyse des systèmes politiques français et québécois, qui témoignent à la fois d'une structuration particulière entre société civile et État, et d'échiquiers politiques nationaux qui ont contribué à formuler différemment les enjeux sécuritaires.

### *Politiques de sécurité publique et structuration des rapports entre société civile et État*

Les politiques publiques sont l'expression des rapports entre société civile et État, en même temps qu'elles les façonnent. Elles témoignent des médiations, des rapports de force entre ces derniers, mais aussi d'univers norma-

tifs spécifiques. Les relations entre société civile et État sont marquées en France et au Québec par des conceptions différentes de l'intérêt général, lesquelles ont nourri des rapports divergents entre centre et périphérie. En France, l'intérêt général n'est pas conçu comme la somme des intérêts particuliers, mais transcende ces derniers. Les seconds souffrent donc toujours d'un déficit de légitimité face au premier. La conception française de l'intérêt général a pour corollaire une tradition étatiste bien ancrée et une méfiance envers le local censé représenter les intérêts particuliers. Ces derniers éléments justifient en partie la mise en œuvre tardive des politiques de décentralisation et une concurrence forte entre centre et périphérie (Rui, 2004). Une telle concurrence teinte particulièrement les relations entre police nationale et police municipale. Elle a rendu plus problématique l'instauration d'une approche situationnelle. En effet, la reddition de compte aux populations locales serait, selon la police nationale,

prendre le risque de basculer dans la soumission au local et aux élus, alors qu'elle constitue dans l'esprit de ses promoteurs le dernier rempart contre une partition de la police en une logique de municipalisation pour les communes aisées et une logique d'ordre, faite de CRS [Compagnie républicaine de sécurité, ou police nationale] et de brigades spécialisées pour les zones défavorisées. (Donzelot et Wyvekens, 2002: 63)

L'étatisme français s'est en outre inscrit, depuis la fin des années 1970, au sein d'un recul du mouvement social. Surtout porté par le mouvement ouvrier,

le mouvement social a difficilement survécu à l'effritement de celui-ci, d'autant plus qu'à la différence du Québec, il n'a été que peu repris par le mouvement associatif (Bacqué, 2005). Défini par la loi de 1901, le vocable «associatif» désigne des groupes très divers – des associations de loisirs aux organismes politiques – ayant pour point commun une appartenance à un espace particulier, entre l'État et la sphère privée. Si la loi de 1901 consacre donc l'existence d'une société civile, elle circonscrit du même coup celle-ci à l'expression des intérêts particuliers, l'État demeurant le garant de l'intérêt public. Le mouvement associatif français emprunte à une vision libérale de la démocratie. Les associations relèvent davantage du civil et du civique que du politique (Barthélémy, 2000). Cette place du mouvement associatif, elle-même corollaire d'une méfiance à l'endroit des intérêts particuliers, explique la logique participative et l'univers normatif qui sous-tendent la culture de l'action publique en France. Le modèle participatif fondé sur «la proximité» postule un rapprochement entre autorités politiques et habitants, mais la nature de ce rapprochement, y compris dans les textes, reste très floue (Bacqué, 2005: 91). Il favorise des pratiques basées sur des relations de coopération, voire de clientélisme et de corporatisme. Certes, ce modèle intègre davantage les acteurs de la société civile, mais cette intégration se limite à une consultation plus qu'à une véritable participation aux prises de décision et aux processus politiques. Ainsi, la séparation entre

société civile, lieu d'expression des intérêts particuliers, et sphère politique, énonciatrice de l'intérêt général, est-elle maintenue. Les politiques publiques de sécurité ne dérogent pas à ce modèle. Elles ne recourent que peu à l'approche situationnelle qui s'appuie sur une participation des habitants et une reddition de compte devant les citoyens. L'approche situationnelle remet en question les séparations entre ceux qui décident (les politiques), ceux qui transmettent (les administratifs) et ceux qui reçoivent (les citoyens) (Donzelot et Estèbe, 1994). Or, la culture française d'action publique reste encore fortement marquée par un modèle linéaire, comme en atteste la prédominance d'un mode de gestion par projet et par contrat qui fait la part belle à des négociations et des accords inter-institutionnels. Les contrats locaux français de sécurité sont ici significatifs: ils visent essentiellement à décroquer et à territorialiser le travail des institutions plutôt que d'y associer étroitement les habitants (Donzelot et Wyvekens, 2002).

La structuration des rapports entre société civile et État au Québec est différente. D'une part, en raison d'une conception moins rigide de la suprématie de l'intérêt général: le droit, au Québec, puise à la fois dans les traditions française et britannique. D'autre part, et surtout, en raison de l'existence d'un mouvement «communautaire», et non «associatif» (ici la divergence de sémantique n'est pas anodine), qui a soutenu des dynamiques et des médiations différentes entre la société civile et l'État. Bien que réunissant des groupes aux missions et objectifs très hétérogènes, le mouvement communautaire québécois relève d'une longue tradition d'action collective. Tout en affirmant sa participation au mouvement social, il a contribué à bâtir l'État-providence québécois. Depuis les années 1990, l'affaiblissement de la gauche et le retrait de la puissance publique ont altéré l'action des groupes. Sur le terrain, ces derniers, qui ont dû assumer un certain nombre de tâches autrefois dévolues à l'État, ont effectué un repli sur la dimension de services au détriment des actions contestataires. Cette réorientation de l'action des groupes s'est accompagnée d'une professionnalisation et de démarches plus consensuelles avec les instances institutionnelles. Les rapports noués dans ce cadre ont cependant subi l'influence d'une conception particulière de la participation héritée de la tradition communautaire et exprimée à travers la notion d'*empowerment*. Cette notion comporte une dimension à la fois individuelle et collective. Idéologiquement, la notion d'*empowerment* sous-tend une logique de «réappropriation» au

fondement de l'action des groupes communautaires. En s'impliquant dans la vie de la communauté, le citoyen reprend le contrôle de sa propre vie et participe à la maîtrise d'un destin collectif. La participation à la vie de la collectivité est à la fois un apprentissage, l'exercice et la conquête d'un pouvoir. La communauté n'est plus seulement conçue comme l'espace des intérêts particuliers, mais le lieu de transition du personnel au public, de l'individuel au collectif. La prise du pouvoir du citoyen suppose une implication de ce dernier dans les processus de prise de décision (Patsias et Patsias, 2006; Bacqué, 2005). Ces fondements normatifs justifient des dynamiques de mobilisation collective et une insertion des citoyens dans la mise en œuvre des politiques publiques fort différentes du modèle français d'action publique. Les politiques de sécurité illustrent les pratiques d'imputabilité (*accountability*) sous-entendues par l'*empowerment* des citoyens. Les comptes rendus des policiers sont l'occasion, pour les citoyens, de contrôler au maintien de la sécurité publique, mais aussi d'y participer. La logique de l'*empowerment* transforme les dynamiques entre l'État et la société civile, et donc les modalités des politiques publiques.

Les politiques de sécurité publique sont donc caractéristiques de médiations entre la société civile et l'État, propres à chaque espace politique national. Elles doivent aussi largement aux particularités des échiquiers politiques français et québécois qui vont contribuer à politiser différemment l'enjeu sécuritaire.

## **Politiques de sécurité publique et spécificités des échiquiers politiques nationaux**

En France, et à la différence du Québec, les politiques de sécurité ont constitué des « marqueurs » de la division politique entre droite et gauche. De façon caricaturale, la droite est généralement assimilée à la défense des politiques répressives, tandis que la gauche est réputée défendre une approche préventive qui met l'accent sur le rôle des conditions socio-économiques dans la montée des violences. Jusqu'à il n'y a pas très longtemps<sup>8</sup>, celle-ci insistait également sur le caractère irrationnel du sentiment d'insécurité (point de vue qui n'est guère compatible avec la collaboration avec les populations locales que suppose l'approche situationnelle), alimenté par les discours populistes et racistes de l'extrême droite française (Roché, 1998). Cette dernière a d'ailleurs joué un grand rôle dans la politisation du débat sur l'insécurité et la façon dont celui-ci a été formulé. En faisant de la « peur du crime » un des piliers de son ascension électorale (Mayer, 2002), le parti Lepeniste a accru l'utilisation du registre de la sécurité comme « ressource politique », contribué à établir ce registre à droite de l'échiquier politique et à évacuer ces thèmes du discours de gauche. Il a aussi fortement lié discours sur l'insécurité et hostilité aux immigrés. Les personnes confrontées à l'insécurité et qui réclament un « contrôle social » sur certaines zones risquent donc davantage d'être perçues comme extrémistes ou racistes, alors même que le contrôle réclamé ne relève pas exclusivement de l'augmentation

de la répression, mais s'appuie également sur des politiques de prévention et de dialogue entre les communautés, et que les populations ainsi stigmatisées peuvent appartenir à la gauche et être issues des minorités. La polarisation des discours publics a entraîné celle des politiques publiques et a favorisé l'association des revendications de police « communautaire » et de l'approche situationnelle à la droite et à des politiques de répression. À cet égard, un autre fait doit être mentionné : la percée de l'extrême droite en France, qui s'est d'abord faite au palier local, encourageant ainsi un durcissement (ou du moins des velléités de durcissement) des politiques au niveau local, comme le refus de la prestation des allocations familiales, ou autres allocations relevant strictement de la municipalité, aux familles contrevenantes<sup>9</sup>. Ce durcissement des politiques et leur focalisation sur l'immigration au niveau local ont nourri la méfiance, déjà idéologiquement fondée, du « centre » envers ce niveau politique.

Au contraire de la France, le Québec ne compte pas de parti d'extrême droite et le discours sur la sécurité est loin d'avoir la place qu'il occupe au sein du débat politique français. Malgré la montée d'un discours plus répressif au Canada, avec notamment l'arrivée des conservateurs au pouvoir en 2005, le Québec a pu maintenir une approche situationnelle et le développement d'une police communautaire associés à une politique de prévention et de réinsertion sociale. L'absence de polarisation du débat politique sur ces questions, voire un certain

accord entre les partis politiques sur les enjeux relatifs à la sécurité (du moins intérieure) a permis une plus grande liberté dans la mise en œuvre et le choix des politiques publiques.

L'enquête auprès des deux comités montre une grande similitude tant du point de vue des pratiques de civilité mises en œuvre face à l'insécurité que des discours qui accompagnent ces pratiques. Deux remarques peuvent être formulées ici. D'abord, aussi bien en France qu'au Québec, le lien entre insécurité et citoyenneté est esquissé par les acteurs eux-mêmes : au sein des comités, la lutte contre l'insécurité se fait au nom d'une revendication de citoyenneté. Cependant, les comportements d'autorégulation constatés ne s'accompagnent pas dans les discours de la volonté d'écarter ou, de remplacer l'État, comme en atteste la dénonciation d'« une citoyenneté de deuxième zone », qui va de pair avec l'expression d'un sentiment d'abandon. De tels comportements sont le fruit de la mobilisation des groupes afin d'empêcher les actes de « rétraction » des habitants. Cette mobilisation des habitants ne s'effectue pas aux dépens des revendications politiques, elle est conjointe à celles-ci. En inscrivant leurs actions dans une revendication plus large de citoyenneté, les groupes considérés politisent le débat sur la sécurité.

Cette politisation ne conduit cependant pas à l'éclosion d'un mouvement social. Dans les comités, les mobilisations autour de l'enjeu sécuritaire sont conservatrices au premier sens du terme : elles conservent l'ordre établi. Ce

constat n'épargne pas les groupes de gauche, comme le rappelle l'exemple du CCQSS. Il s'explique en partie par la mission locale et de services des groupes. C'est cette mission qui, en visant l'amélioration de la vie quotidienne des habitants, oriente les revendications des groupes autour d'une lutte contre les incivilités. Cette dernière, qui met l'accent sur la sécurité vécue au quotidien, reste circonscrite à un territoire et à la satisfaction de besoins locaux. Elle n'est donc pas, ou peu, reliée à des revendications plus générales de justice sociale. En outre, la notion même de civilité et la conception de la citoyenneté que celle-ci présuppose insistent sur les liens et les coopérations entre les membres d'une société. «La civilité» ouvre à une vision consensuelle des relations sociales, laquelle ne laisse qu'une place congrue aux rapports de force. Cette conclusion a d'ailleurs dépassé la dimension empirique, puisqu'elle constitue la principale critique que les penseurs des mouvements sociaux adressent à l'approche interactionniste<sup>10</sup>. Une telle approche a cependant le mérite d'éclairer des processus sociaux fondamentaux: l'apparte-

nance à un espace et le droit de dire la règle sur cet espace sont les premiers biens que les acteurs sociaux partagent (Walzer, 1997).

Ces processus sociaux sont pourtant appréhendés très différemment par les politiques publiques françaises et québécoises. Dans le premier cas, l'accent est mis sur les dangers potentiels de l'approche situationnelle (exclusion, xénophobie et politiques répressives) plutôt que sur les aspects positifs (participation et implication des citoyens à la prise de décision et à la formulation des politiques publiques, politique de prévention). L'analyse souligne combien cette interprétation doit, pour chaque contexte national, à une articulation particulière entre société civile et État. Cette structuration s'inscrit dans un temps long du politique, lequel a façonné les rapports entre acteurs sociaux et autorités étatiques. Elle relève aussi de l'«offre politique» avec la présence, en France, d'un parti d'extrême droite qui va connoter le débat sur la sécurité et réduire la marge de manœuvre des acteurs. Enfin, l'analyse souligne l'importance d'un contexte plus général. Au Québec, l'approche situationnelle va de pair avec une prise en compte des facteurs sociaux de l'insécurité. Les deux dimensions constituent les différents aspects d'une même stratégie globale de lutte contre l'insécurité. Cette approche s'inscrit dans une tendance générale de diminution de la criminalité et de la pénalisation. En France, le tableau est quelque peu renversé. L'approche situationnelle est opposée au traitement de l'insécurité par la considération des fac-

teurs sociaux, et la société française est marquée par un durcissement de la pénalisation. Ce sont ces facteurs qui expliquent en partie les prises de position différentes sur le traitement de la sécurité publique et la méfiance que suscitent la revendication de civilité et une plus grande participation des citoyens aux politiques de sécurité. De tels facteurs ne sont pas à négliger, d'autant que l'approche situationnelle nécessite des ressources particulières à l'apprentissage des citoyens. L'étude des politiques publiques a en outre bien montré comment, au sein de contextes politiques et sociaux différents, une même approche, appliquée différemment, peut donner des résultats très divergents.

La pacification de la société est une des missions fondamentales de l'État et du contrat social, comme le rappellent à la fois les philosophes et les théoriciens de l'État. Traiter de la prise en compte de l'insécurité dans la société civile, et à travers les politiques publiques, renvoie à cette question. La réponse n'est cependant que partielle, car la réflexion s'insère dans un débat plus vaste qui interroge le rapport à la violence d'une société donnée. Les politiques publiques n'en révèlent qu'une facette, qui ouvre cependant des perspectives d'analyse quant à l'explication des degrés différents de violence des sociétés française et québécoise.

CAROLINE PATSIAS  
Professeure adjointe  
Département de science politique  
Université de Sherbrooke

---

## Notes

- <sup>1</sup> Désigne les personnes percevant le revenu minimal d'insertion (RMI).
- <sup>2</sup> Plus précisément, durant les années de l'enquête, nous avons respectivement assisté aux réunions hebdomadaires du CIQ et du CCQSS, en plus d'être présent aux activités spécifiques (rencontres avec les élus, mobilisations le cas échéant). Nous avons respectivement réalisé 13 entretiens avec les membres du CIQ et 15 avec ceux du CCQSS. Lors de notre retour sur le terrain en 2005, nous avons utilisé la même méthode, mais le nombre d'entretiens a cependant été restreint à respectivement 5 et 6 membres, dont la présidente du CIQ et un permanent du CCQSS particulièrement au fait des dossiers.
- <sup>3</sup> Membres des comités. Afin de préserver l'anonymat des acteurs, nous avons changé leur prénom ou leur nom.
- <sup>4</sup> Des vols et agressions ont été commis par une bande de jeunes contrevenants à l'encontre de certains passagers du train Nice-Lyon lors du jour de l'an 2006. Les événements ont défrayé la chronique en raison du manque de mesures préventives instaurées par la SNCF et de la non intervention (rapportée) des autres passagers. Ils ont été relayés par la presse voir à ce sujet: <[http://madeinaulnay.blogs.liberation.fr/ouardizineddine/2006/01/le\\_train\\_train\\_.html](http://madeinaulnay.blogs.liberation.fr/ouardizineddine/2006/01/le_train_train_.html)> et l'article du journal *Le monde* du 4 janvier 2006.
- <sup>5</sup> Ilan Halimi a été enlevé le 21 janvier 2006 par un gang dont les membres étaient âgés de 17 à 27 ans. Il a été séquestré dans un immeuble d'une cité de Bagneux jusqu'au 13 février où il a été découvert agonisant. Les membres ont été particulièrement choqués, outre la nature du crime, par le silence de ceux qui n'étaient pas directement impliqués dans le gang, mais qui ont servi d'«appâts» ou encore de ceux, habitants de la cité, qui avaient été engagés pour faire le guet et dont certains d'entre eux

connaissaient les tortures infligées à la victime. Voir, à ce sujet, l'article du quotidien *Le Monde* à ce sujet: <[http://www.lemonde.fr/web/module\\_chrono/0,11-0@2-3226,32-743442@51-736249,0.html](http://www.lemonde.fr/web/module_chrono/0,11-0@2-3226,32-743442@51-736249,0.html)>.

- <sup>6</sup> Fait significatif, l'expression se retrouve mot pour mot au sein des deux comités de citoyens.
- <sup>7</sup> Quelques remarques ici: la formation des jeunes policiers en matière de respect des droits souffrant de carence, la police de proximité et l'ilotage ont été supprimés en 2002. Au même moment, la marge de manœuvre des interventions de la brigade anticriminalité a été accrue, comme l'illustre la multiplication des contrôles d'identité alors qu'aucune infraction n'a été commise (Sire-Marin, 2006: 122). Au Québec, au contraire, l'accent est mis sur la formation des policiers, la nécessité d'intégrer dans les services de polices locaux des personnes issues des minorités ethniques et des quartiers difficiles, ainsi que sur l'implication des policiers dans les activités de la communauté. Voir à ce sujet le magazine de la police communautaire, *Interventions*, 2003.
- <sup>8</sup> De ce point de vue, et bien qu'il soit encore tôt pour analyser la campagne présidentielle actuelle, les débats au sein du Parti socialiste français ainsi que les propositions de Ségolène Royal semblent annoncer une inflexion sur ce thème; voir notamment le site Web de la candidate, *Désirs d'avenir*.
- <sup>9</sup> Ce refus par les municipalités de verser lesdites allocations est d'ailleurs illégal, comme l'a bien rappelé l'arrêt du Conseil d'État rendu le 30 juin 1989.
- <sup>10</sup> L'interactionnisme, ou du moins les réflexions qui mettent l'accent sur les interactions entre les acteurs, et les codes sociaux auxquelles ces dernières obéissent ont favorisé les analyses à partir des notions de civilité et de civisme.

---

## Références bibliographiques

- ANSELME, Michel. 1993. «Le lien sécuritaire: mettre en ordre le désordre quotidien», *RIAC, L'insécurité, la peur de la peur*, 30, 70:29-42.
- BACQUÉ, Marie-Hélène. 2005. «Dispositifs participatifs dans les quartiers populaires, héritage des mouvements sociaux ou néolibéralisme? *Empowerment zones* aux États-Unis et politique de la ville en France», dans Marie-Hélène BACQUÉ, Henri REY et Yves SINTOMER (dir.). *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*. Paris, La Découverte: 81-100.
- BARTHÉLÉMY, Martine. 2000. *Associations: un nouvel âge de la participation*. Paris, Presses de la FNSP.
- BEAUD, Stéphane et Michel PIALLOUX. 2005. «“La racaille” et les “vrais jeunes”. Critique d'une vision binaire du monde des cités». *Les documents de Lien sociologique, le portail francophone des sciences sociales*, 2. <[http://www.liensocio.org/IMG/pdf/dossiers\\_liens\\_socio\\_02\\_beaud\\_pialoux.pdf](http://www.liensocio.org/IMG/pdf/dossiers_liens_socio_02_beaud_pialoux.pdf)>. Page consultée le 12 mars 2007.
- BELAÏD, Chakri, Clémentine AUTAIN, Stéphane BEAUD et Paul CHEMETOV (dir.). 2006. *Banlieue, lendemains de révolte*. Paris, La Dispute.
- BHERER, Laurence. 2003. *Une lecture institutionnaliste du phénomène participatif. La politique de consultation publique de la Ville de Québec*. Thèse de doctorat, Institut d'études politiques de Bordeaux.
- BOURRICAUD, Jean. 1989. «La civilité». *Encyclopedia universalis*, 5. Paris, Encyclopedia universalis: 948-951.
- BRODEUR, Jean-Paul. 1994. «Police et recherche empirique», dans Denis SZABO et Marc LEBLANC (dir.). *Traité de criminologie empirique*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal: 221-261.

Civilité et comités de citoyens marseillais et québécois : des réactions à l'insécurité aux fondements des politiques publiques

- BODY-GENDROT, Sophie. 2001. *Les villes. La fin de la violence*. Paris, Les Presses de Sciences Po.
- CHABANET, Didier. 1999. «La politique de la ville au défi de la participation des habitants à Vaulx-en-Velin», dans Richard BALME, Alain FAURE et Albert MABILEAU (dir.). *Les nouvelles politiques locales*. Paris, Les Presses de Sciences Po: 345-364.
- CRAWFORD, Alan. 2001. «Vers une reconfiguration des pouvoirs? Le niveau local et les perspectives de gouvernance», *Déviance et Société*, 25, 1: 3-32.
- DONZELOT, Jacques et Philippe ESTÈBE. 1994. *L'État animateur, essai sur la politique de la ville*. Paris, Éditions Esprit.
- DONZELOT, Jacques et Anne WYVENS. 2002. «Community Policing et restauration du lien social. Politiques locales de sécurité aux États-Unis et en France», *Dynamiques locales. La sécurité à l'épreuve du territoire*, 50: 23-71.
- DUBOIS, Jean-Pierre. 2006. «Violences et politiques», dans *Regards, Banlieue, lendemains de révolte*. Paris, La Dispute: 69-79.
- DUPREZ, Dominique et Mahieddine HELDI. 1992. *Le mal des banlieues? Sentiment d'insécurité et crise identitaire*. Paris, L'Harmattan.
- ELIAS, Norbert. 1973. *La civilisation des mœurs*. Paris, Calmann-Lévy.
- FURSTENBERG, F. 1971. «Public reactions to crime in the streets», *American Scholar*, 40: 601-610.
- GAGNON, Sylvie et Hélène GAGNON. 2004. *Guide d'élaboration de projets et de plans d'action en prévention de la criminalité*. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. <[http://www.msp.gouv.qc.ca/prevention/guide\\_eppapc/guide\\_eppapc.pdf](http://www.msp.gouv.qc.ca/prevention/guide_eppapc/guide_eppapc.pdf)>. Page consultée le 12 mars 2007.
- GLEIZAL, Jean-Jacques. 1999. «Les politiques locales de sécurité», *Les Cahiers français*, 293.
- GOFFMAN, Erwin. 1973. *La mise en scène dans la vie quotidienne*. Paris, les Éditions de Minuit.
- Intersection. *Bulletin d'information et de liaison sur la police de type communautaire*. «Spécial séminaire 2003», 24: 4-5.
- HAMEL, Pierre. 1993. «Contrôle ou changement social à l'heure du partenariat», *Sociologies et Sociétés*, 25, 1: 173-188.
- KELLING, L. George et James Q. WILSON. 1982. «Broken Windows», *The Atlantic Monthly*. Mars: 68-71.
- LECA, Jean. 1983. «Questions sur la citoyenneté», *Projet*, 171-172: 113-25.
- MAYER, Nonna. 2002. *Ces Français qui votent Le Pen*. Paris, Flammarion.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. 2006. *Stratégie d'intervention en matière de criminalité*, avril. <<http://www.msp.gouv.qc.ca/prevention/prevention.asp?txtSection=strategies>>. Page consultée le 12 mars 2007.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. 2001. *Politique ministérielle en prévention de la criminalité*. Document de Consultation, juillet. <[http://www.msp.gouv.qc.ca/prevention/politique/projet\\_pol/proj\\_politique\\_prev.pdf](http://www.msp.gouv.qc.ca/prevention/politique/projet_pol/proj_politique_prev.pdf)>. Page consultée le 12 mars 2007.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. 2004. *Politique ministérielle sur l'approche de police communautaire. Vers une police plus communautaire. Rapport Biennal, 2001-2003*. <[http://www.msp.gouv.qc.ca/police/police\\_communautaire/rap\\_biennal/rapport\\_biennal\\_2001-2003.pdf](http://www.msp.gouv.qc.ca/police/police_communautaire/rap_biennal/rapport_biennal_2001-2003.pdf)>. Page consultée le 12 mars 2007.
- MUCCHIELLI, Laurent et Philippe ROBERT. 2002. *Crime et sécurité. L'état des savoirs*. Paris, La Découverte.
- OLIVER, Pamela. 1984. «If You don't Do it, Nobody Else Will, Active and Token contributors to Local Collective Action», *American Sociological Review*, 49: 601-610.
- PATSIAS, Caroline. 2003. *Vivre-ensemble et communauté politique: entre ordre domestique et ordre civique. Les groupes de citoyens marseillais et québécois*. Thèse de doctorat. Université Laval/Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence.
- PATSIAS, Caroline. 2006. «Groupes de quartier et pratiques citoyennes, les leçons d'une comparaison franco-québécoise. De la différence entre mouvements associatif et communautaire», *Nouvelles Pratiques sociales*, numéro spécial, *Vers de nouvelles pratiques citoyennes*, 18, 2: 39-54.
- PATSIAS, Caroline et Sylvie PATSIAS. 2006. «Les comités de citoyens, une transformation par le bas du système démocratique? L'exemple des groupes québécois et marseillais», *Politique et Société*, 25, 1: 57-81.
- PHARO, Patrick. 1985. *Le civisme ordinaire*. Paris, Le Méridien.
- Revue internationale d'action communautaire*. 1993. Numéro spécial «L'insécurité, la peur de la peur», 30, 70.
- ROCHÉ, Sebastian. 2006. *Le frisson de l'émeute*. Paris, Le Seuil.
- ROCHÉ, Sebastian. 2000. «La théorie de la vitre cassée en France. Incivilités et désordres en public», *Revue française de science politique*, 50, 3: 387-412.

- ROCHÉ, Sebastian. 1998. « Expliquer le sentiment d'insécurité. Pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité », *Revue française de science politique*, 48, 2: 274-305.
- RUI, Sandrine. 2004. *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*. Paris, Armand Colin.
- SIRE-MARIN, Évelyne. 2006. « Mortel contrôle d'identité », dans Chakri BELAÏÏD, Clémentine AUTAIN, Stéphane BEAUD et Paul CHEMETOV (dir.). *Banlieue, lendemains de révolte*. Paris, La Dispute: 117-130.
- VILLE DE QUÉBEC, 2004. *Politique de sécurité urbaine*, mai. <[http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/document/politique\\_securite\\_urbaine.pdf](http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/document/politique_securite_urbaine.pdf)>. Page consultée le 12 mars 2007.
- WALZER, Michael. 1997. *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*. Paris, Seuil.
- WHITE, Deena. 2001. « Maîtriser un mouvement, dompter une idéologie: l'État et le secteur communautaire au Québec », *Canadian Journal of Policy Research*, 2, 2: 132-141.